

Intervention de Danielle Charles sur la délibération 94 relative à la mise en place de servitudes – site SNPE

Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération offre l'occasion de rappeler l'opposition d'Europe Ecologie – Les Verts au maintien des industries polluantes et à risques sur le site de l'Île du Ramier, futur poumon vert de la ville. De longue date nous demandons la fermeture de l'usine de la SNPE, au cœur de l'agglomération, qui plus est, au plus près du Cancéropôle. Or, la vente de la SNPE au groupe privé Safran ne vient pas mettre un terme à ces inquiétudes. La cession prévoit en effet la possibilité de « changement d'usage et de redéveloppement du site »... et le flou reste grand sur la nature des futures activités industrielles.

Alors que nous nous apprêtons à commémorer les dix ans de la plus grande catastrophe industrielle de ce demi siècle, nous avons des devoirs envers nos concitoyens. Nous devons notamment garder la mémoire des pollutions, condition sine qua non de la poursuite du contrôle de la pollution résiduelle. Toutefois, ceci ne doit pas nous faire oublier que les activités industrielles actuelles génèrent encore et toujours des pollutions.

Il en va ainsi des rejets de perchlorate d'ammonium dans les eaux de la Garonne. La Dréal a d'ailleurs qualifié ces rejets de « non totalement maîtrisés » - un euphémisme pas rassurant. Ces fuites dans la Garonne n'ont rien d'un problème mineur, dont le traitement pourrait être repoussé aux calendes grecques. Certes, (et c'est d'ailleurs regrettable) il n'existe pas d'étude d'impact ni de seuils de toxicité réglementaires du perchlorate. Mais cela suffit-il à évacuer le problème de la sorte ?

En aucun cas, on ne peut considérer comme normal que rien ne soit fait pour mettre fin à ces fuites. Or une phrase de cette délibération laisse sous entendre le contraire. C'est pourquoi je vous propose de remplacer la phrase « La présence de perchlorate d'ammonium est en lien direct avec les activités industrielles de la société SME » par celle-ci, plus explicite :

« La présence de perchlorate d'ammonium, en lien direct avec les activités du site, reste un problème à résoudre, conformément à l'arrêté préfectoral mettant en demeure la SNPE de mesurer et de réduire ses rejets de perchlorate d'ammonium. »

Je vous remercie.